



DÉCISION DU MAIRE

Je soussigné Jacques de CHABANNES, Maire de Lapalisse, décide de conclure les marchés relatifs aux travaux de la Salle Bellevue à Lapalisse avec les entreprises suivantes :

Lot 1 Gros œuvre Société DUPRAT, domiciliée 26 rue Henri CUREYRAS, 03300 CUSSET pour un montant de 96 577,13 € HT soit 115 892,56 € TTC

Lot 2 Charpente Métallique Société MONT domiciliée 2 route de Roanne, 42 720 BRIENNON pour un montant de 21 475,37 € HT soit 25 770,44 € TTC

Lot 3 Couverture Bardage Etancheité Société BATIMONTAGE domiciliée 422 rue de la gare, 71 740 Saint Maurices lès chateaneuf pour un montant de 91 715,82€ HT soit 110 058,98 € TTC

Lot 4 : Menuiseries alu Société MAROLLES domiciliée ZI du coquet, 2 impasse de la prat, 03 260 SEUILLET pour un montant de 47 841,96 € HT soit 57 410,35 € TTC

Lot 5 : Menuiseries Bois Société ROSSIGNOL domicilié ZA de la tour, 03 200 ABREST pour un montant de 17 443,15 € HT soit 20 931,78 € TTC

Lot 6 Plâtrerie-Peinture Société MAZET domiciliée 31 rue des Ronzières,CS80007, 63 037 Clermont-Ferrand pour un montant de 44 250,65 € HT soit 53 100,78 € TTC

Lot 7 Faux Plafonds Société LAMOTTE domiciliée ZA la Grande rigollée 03000 AVERSMES pour un montant de 10 809,01 € HT soit 12 970,81 € TTC

Lot 8 Carrelage Faïence Société CERASOL domiciliée 9 rue de l' Arsenal 03 403 YZEURE pour un montant de 29 279,01 € HT soit 35 134,81 € TTC

Lot 9 Sols collés Société LEPAGE domicilié 9 rue de l' Arsenal 03 403 YZEURE pour un montant de 8 921,88 € HT soit 10 706,26 € TTC

Lot 10 Electricité : Société DESMERCIERES domiciliée ZAC du Larry 03 400 Toulon sur Allier pour un montant de 26 197,54 € soit 31 437,05 € TTC

Lot 11 Chauffage-Ventilation : Société PORSENNA domiciliée 5 rue Olivier GRASSET, 03300 CUSSET pour un montant de 109 500 € HT soit 131 400 € TTC

Lot 12 Plomberie Sanitaire Sociée PORSENNA domiciliée 5 rue Olivier GRASSET, 03300 CUSSET pour un montant de 13 200 € HT soit 15 840 € TTC

Cette décision est prise en application de la délibération du Conseil Municipal du 25 mai 2020 accordant à Monsieur le Maire délégation pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Fait à Lapalisse, le 12/05/2023

Jacques de CHABANNES

